

-VILLE D'AJACCIO-

ARRETE MUNICIPAL N° 2016 - 187

**PORTANT LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES PROVISOIRES ET D'URGENCE
DANS L'INTERET DE LA SALUBRITE ET SANTE PUBLIQUE RELATIVES A
L'INTERDICTION DE BAINNADE ET DE PECHE :**

De la plage du Trottet jusqu'à celle de Barbicaghja

**Le Maire de la Ville d'AJACCIO,
Député de la Corse du Sud**

VU, la Directive européenne 2006/7/CE ;
VU, le Code de la Santé Publique ;
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-17 à L.2122-20,
L. 2212-1 à L.2212-5, et L.2213-23 ;
VU, le Code Pénal et notamment l'article R610-5 ;
VU, Le Règlement Sanitaire Départemental ;
VU, les délibérations n°2015/04 et n° 2015/06 en date du 8 février 2015 portant élection du Maire et
des Adjoints ;
VU, la demande émise par la CAPA le 29 /01/2016, validée par la Police de l'Eau,
Considérant qu'au vu des circonstances : le traitement partiel des effluents de la STEP des
Sanguinaires pour une durée déterminée.

VU, l'urgence ;

-ARRETONS-

ARTICLE 1.-

Toutes activités de baignade et de pêche sont interdites de la plage du Trottet à celle de Barbicaghja.
Le présent arrêté prend effet immédiatement, et ce jusqu'à nouvel ordre. En tout état de cause, la pêche
et la baignade sont interdites jusqu'au 24/02/2016.

ARTICLE 2.-

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès verbaux et poursuivies conformément
aux lois.

ARTICLE 3.-

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de la Corse, préfet de la Corse du Sud

ARTICLE 4.-

Les services techniques de la ville sont chargés de la signalisation et de la publicité de la décision sur
site.

ARTICLE 5.-

M.M. le Directeur Général des Services de la ville d'Ajaccio, le Directeur Général des Services Techniques de la Ville, le Directeur du Service Communal d'Hygiène et de Santé de la ville d'Ajaccio, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

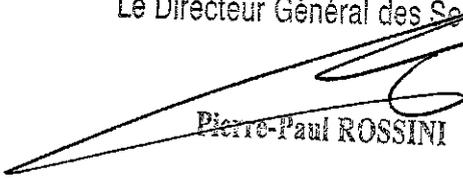
Fait à AJACCIO, le : 1^{er} Février 2016

4 Le Maire,

Laurent MARCANGELI



~~Le Directeur Général des Services~~


Pierre-Paul ROSSINI

PRÉFECTURE DE LA CORSE DU SUD
ARRIVÉE

- 3 FEV. 2016

BUREAU DU COURRIER